



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 02 MARS 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 02 mars 2026, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 12 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : M. BART Jean-Pierre (pouvoir donné à M. CADET Alain).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène

Soit 9 présents, 4 absents excusés, dont 1 procuration, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame LERICHE-CRETON Martine, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 09 février 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 02.03.26.03. DU 02 MARS 2026 PUBLIÉE LE 06 MARS 2026

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET CCAS

Madame la Présidente expose qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget CCAS, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Résultat de fonctionnement 2025	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 21.727,34 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 167.218,61 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 145.491,27 €
(Si C est négatif, report du déficit de la ligne D 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 78.009,25 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	
AFFECTATION = C = G+H	+ 145.491,27 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
2) Report en fonctionnement R002	+ 145.491,27 €
DEFICIT REPORTE D 002	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDÉRANT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention), DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget CCAS comme présenté.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 02 mars 2026 a été, le 06 mars 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 06 mars 2026

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE